



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 11/05/2026

**OBJET : Règlement intérieur du conseil municipal**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 26**

**Nombre d'exprimés : 25**

**Date convocation : 05/05/2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le onze mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Liliane BLAISE, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Emmanuelle SCHARFF, Xavier FELIX, Linda BEGGUI, Philippe GERARDIN, Karim MOYENIN OUARDI, Christophe MONTANTEMME, Virginie ETOURNEAU, Pierre REBUT, Elodie BENAULT, Carine RANSEAU, Gilles DESCHAMPS-LAMARCHE, Marie-Pierre PELISSE, Eric FRÉBET, Roseline MHARI AGOURRAME, Elodie TEILLERE, Marlène CHAUTAIN, Violette DECHANET, François GONDELMANN, Agata FIORENZA, Nils MOULIN, Mylène DELEGLISE

Absent excusé :

Violette DECHANET donne pouvoir à Linda BEGGUI

Denis CADORET donne pouvoir à Luc FERJULE

William FOULETIER est excusé

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAFOND

Conformément à l'article L2121-8 du CGCT, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

Le règlement intérieur constitue un outil nécessaire pour assurer le fonctionnement régulier et démocratique des instances municipales.

Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur le projet de règlement intérieur.

Le projet de règlement intérieur a été transmis en annexe de la convocation à l'ensemble de l'assemblée délibérante et Monsieur le Maire passe en revue les principaux points qu'il contient.



**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**A l'unanimité des votants**  
**(Abstention de Agata FIORENZA, François GONDELMANN, Nils MOULIN)**

**1°) APPROUVE** le règlement intérieur du conseil municipal de Anse, tel que joint en annexe

**2°) DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Le Maire,**  
**Daniel POMERET**

**Le secrétaire**  
**Jean-Luc LAFOND**